



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

05 octobre 2022

Les services anti-terroristes utilisés pour faire taire les revendications salariales des agents

Pendant plus de 4 mois, de fin février à juin, les agents de la maintenance de l'entreprise de Service Public du Réseau de Transport d'Électricité (RTE) se sont mobilisés pour obtenir une compensation de l'inflation et la revalorisation de leurs emplois hautement qualifiés (l'embauche se fait 15€ au-dessus du SMIC !).

La direction de RTE a laissé pourrir le conflit et refusé jusqu'au bout d'augmenter les salaires. Pourtant, les bénéficiaires sont famélieux et même indécents pour une entreprise de service public : +27% de résultat net en 2021 à hauteur de 661 Millions d'€.

Aujourd'hui, les dirigeants vont plus loin en s'attaquant aux grévistes. Après plusieurs conseils de discipline débouchant sur des mises à pied, 4 salariés ont été arrêtés à leur domicile le 4 octobre à la suite d'une plainte déposée par l'entreprise. Menottés et qualifiés devant leurs familles de « cybercriminels en bande organisée », ils ont été emmenés à la Direction Générale de la Sécurité Intérieure à Levallois-Perret pour une garde à vue de 96h. Le traitement est celui réservé aux terroristes présumés.

Quels sont les faits dont ils sont suspectés d'être les auteurs ? Avoir programmé le « passage en local » de postes électriques. Il s'agit d'une action symbolique de reprise en main de l'outil de travail, fréquente lors des grèves, qui n'a aucune incidence sur la continuité de l'alimentation électrique ni même sur la sécurité des biens et des personnes !

Est-ce une nouvelle mission des services anti-terroristes que de s'occuper des mouvements sociaux ? Depuis quand la DGSI sert à faire taire les revendications salariales dans les entreprises ?

La FNME-CGT alerte depuis des mois sur la dérive autoritaire de la direction de RTE, de notoriété publique dans la branche de l'énergie. La répression syndicale est une pratique courante.

Avec la complicité du ministère de l'Intérieur, la répression prend une autre ampleur. Les grévistes ne sont plus seulement poursuivis en interne, ils sont inculpés comme des terroristes par les pouvoirs publics !

La FNME-CGT exige la libération immédiate des agents et l'abandon des poursuites disciplinaires et judiciaires.

Contacts presse :
Délégués Syndicaux Centraux CGT RTE
Francis CASANOVA : 06 71 16 53 67
Jean-Louis MAURY : 06 12 71 05 41

Contact Presse
Sophie CAVAGNA
06 81 07 72 93
scavagna@fnme-cgt.fr

www.fnme-cgt.fr



FNME CGT
263 rue de Paris 93516
Montreuil Cedex
Tel.: 01 55 82 78 00

#Fédérer les Énergies

